



Peut on m'obliger a demissionner??

Par **delf4485**, le **27/01/2012 à 15:01**

Bonjour,
je me suis fait arreter pour un controle de papier et on m'annonce que je n'ai plus de points sur mon permis(je pensais qu'il m'en restait). j'ai besoin de mon permis pour travaillé, c'est meme ecrit dans mon contrat mais n'ayant plus mon permis mon patron me demande de demissionner!! En a t il le droit ou doit il me licencier? merci

Par **pat76**, le **27/01/2012 à 18:11**

Bonjour

Surtout vous ne démissionnez pas, votre employeur devra vous licencier non pas pour faute grave, mais pour cause réelle et sérieuse.

Ou alors, il devra vous reclasser à un poste où vous n'aurez pas à utiliser à véhicule.

Vous vous présenterez chaque jour sur votre lieu de travail.

Vous pouvez toujours adresser une lettre recommandée à votre employeur dans laquelle vous l'informer qu'il vous a demandé de démissionner parce que vous n'aviez plus de points sur votre permis. Vous indiquer qu'il n'ait pas question pour vous de donner votre démission et que vous n'avez commis aucune faute pendant votre travail.

Vous précisez que vous vous présenterez chaque jour sur votre lieu de travail et que vous attendrez qu'un poste de remplacement vous soit confié dans l'attente de la récupération de

votre permis.

Vous ajoutez qu'il appartient à l'employeur de prendre les décisions qui s'imposent mais que vous n'avez pas à démissionner de votre emploi suite à un problème qui concerne votre vie privée.

Vous garderez une copie de votre lettre.